

# Lettre de décharge



CoastCamp  
C/o Alix Nussbaumer  
Les résidences de la côtes  
1110 Morges

Par votre signature, vous confirmez être le représentant légal de :

Monsieur/Madame : .....

Vous acceptez les conditions générales du CoastCamp 2024-2025 auxquelles le campeur est soumis et l'autorisez à participer au camp de ski.

Nous tenons à préciser que le ski et le snowboard ne sont pas organisés, ni surveillés par des moniteurs. Les jeunes sont libres sur les pistes, tout en s'engageant à respecter les règles de sécurité usuelles des stations, ainsi que les règles du camp.

## Représentant légal :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Lieu, date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

---

A retourner complété et signé avant le 24 décembre à l'adresse ci-dessus ou par mail à [alix.nussbaumer@coastinmovement.ch](mailto:alix.nussbaumer@coastinmovement.ch) .

Si cette décharge ne parvient pas à l'équipe d'organisation avant le premier jour du camp, dernier délai à l'accueil des campeurs avant le départ, le CoastCamp se réserve le droit, pour des motifs légaux, **de refuser l'accueil du participant**. Dans ce cas, l'inscription ne sera **pas remboursée**.

Pour toute disposition particulière, veuillez contacter :

Alix Nussbaumer: 078 213 33 79 – [alix.nussbaumer@coastinmovement.ch](mailto:alix.nussbaumer@coastinmovement.ch)